



SOMMAIRE

1. Préconisations variétales en céréales
2. Semence de ferme : penser au test germinatif et au traitement du grain !
3. Attention limaces en prévision
4. Vu en plaine
5. SAVE THE DATE

AGENDA

Le clin d'œil météo

« S'il pleut à la Saint Renaud (17) : l'automne s'annonce penaud »

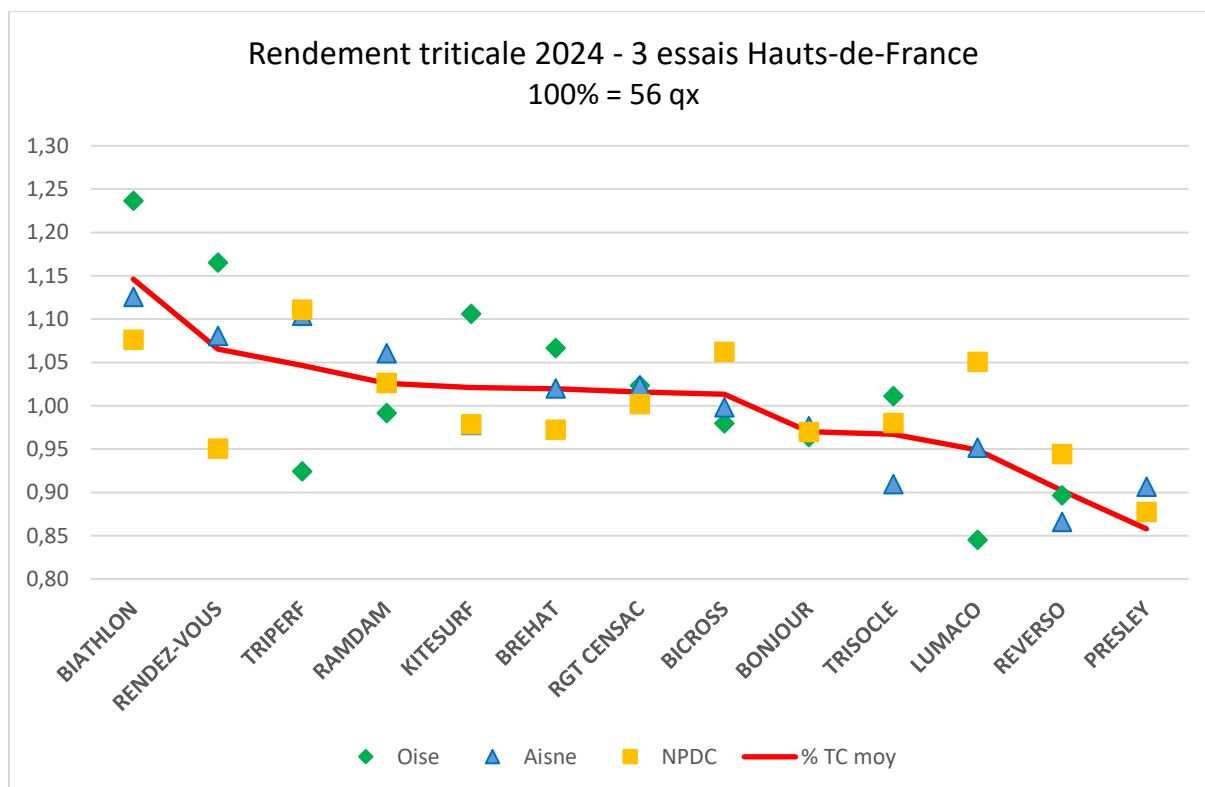
OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Préconisations variétales en céréales

Les réunions de bilan de campagne sont un moment privilégié d'échange entre producteurs et de discussion entre conseiller et agriculteurs autour des essais de l'année et des préconisations qui en découle. Si vous avez manqué la réunion de votre département, les enseignements de l'année sont les suivants :

A partir du 20 octobre, entrée dans une première période pluvieuse d'un mois (120 à 200 mm d'eau selon les stations) qui a fortement ralenti et perturbé les semis de céréales. Sur les sols sensibles à l'excès d'eau, des pertes importantes sont constatées à la levée. **De janvier à fin mai, tous les mois sont marqués par un excédent pluviométrique qui va impacter lourdement les résultats de la campagne.** Concernant le désherbage, nous avons observé l'impossibilité d'intervenir dans de nombreuses situations pour les cultures implantées en automne. Les quelques interventions de désherbage mécanique réalisées en fin d'hiver, suivies de pluies, auront une efficacité marginale. La pluviométrie importante à également engendré également un contexte particulièrement favorable aux maladies. Sur orge d'hiver, l'helminthosporiose a fortement réduit la surface foliaire au moment de l'épiaison. Les pois protéagineux d'hiver, touchés par la bactériose ou l'antracnose ont disparu dans la plupart des parcelles. Sur les blés, la pression septoriose concerne la plupart des variétés. Quelques-unes sont particulièrement touchées par la rouille jaune et ont été pénalisées. Autre conséquence liée à la pluie, l'excès d'eau ne permet pas aux cultures de valoriser l'azote présent sortie hiver. **L'hydromorphie refait son apparition au début du printemps dans les sols les plus sensibles à l'excès d'eau.** Couplée à un déficit de rayonnement, la montaison s'amorce avec un profil de plantes court et pour les céréales, une fertilité épi déficitaire (épis hétérogènes) avec, au final, un nombre de grains très faible.

- Synthèse des essais de la région Hauts-de-France en triticales :



	Variétés
1^{er} choix	RAMDAM - BREHAT – RGT CENTSAC
2^{ème} choix	KITESURF – BICROSS (précoce)
A essayer	BIATHLON - TRIPERF

De nouvelles variétés telles que BIATHLON et TRIPERF sont à essayer puisqu'elles détrônent les références RAMDAM BREHAT et RGT CENTSAC cette année. A suivre sur plusieurs campagnes...

- Synthèse nationale blé tendre :

LES RESULTATS DE LA RECOLTE 2024

■ Région Grand Nord en agriculture biologique - Rendement

Préc. épiaison	Avis ANMF		Année inscr.	VARIETES	Rendement à 15%		REGULARITE - Rendement à 15%																						
	Alternativité	AB			Hauteur	q/ha	% MG.	Moyenne et écart-type en q/ha																					
6	6		4.5	2020 (FR)	GWENN	45,0	123																						
6.5	3	VOp	3	2024 (FR)	RGT CAPEXO*	44,2	121																						
5.5	4		4	2023 (FR)	GLAZ	41,1	112																						
6	2	VRMp	6	2023 (FR)	GLENAN	38,7	106																						
6.5	2		4.5	2023 (FR)	KWS ETERNAL	38,7	106																						
7	3	VRMp	4.5	2019 (FR)	GENY	38,5	105																						
7	6		3.5	2024 (FR)	KWS COROLE	38,1	104																						
6	9		5.5	2019 (DE)	SU TARRAFAL	38,1	104																						
6	4	VOp	5	2024 (FR)	PHILDOR	37,4	102																						
5.5	3		5	2024 (FR)	GERGOVIE*	37,0	101																						
5.5	(4)	VOp	(5)	2021 (AT)	ARAMEUS	36,6	100																						
(7)			(3,5)	2022 (HU)	CAMILLUS*	35,2	96																						
6	(4)		5.5	2022 (CH)	CAMINADA*	33,6	92																						
(6)	(9)		(5,5)	2020 (CH)	MOSSETTE*	31,8	87																						
8	9	VOp	6.5	2024 (FR)	ABRACADABRA*	30,0	82																						
6	9	VRMp	4.5	2009 (CH)	TOGANO	29,8	81																						
6.5	3		4	2023 (FR)	LD CAPE	27,9	76																						
Expébio Le réseau céréales bio					Moy. Générale	36,6													Le trait vertical représente la moyenne générale. La longueur des barres illustre la régularité de la variété par rapport à l'ensemble des variétés testées, elle est égale à 2 écarts-types.										
					ETR	5,0																							
					Nombre d'essais	19																							

* : données estimées dans un ou plusieurs lieux

Hauteur : Note de 1 très court à 9 très haut.

Précocité à épiaison

- 4,5 - Très tardif
- 5 - Tardif
- 5,5 - ½ tardif
- 6 - ½ tardif à ½ précoce
- 6,5 - ½ précoce
- 7 - Précoce
- 7,5 - Très précoce

Alternativité :

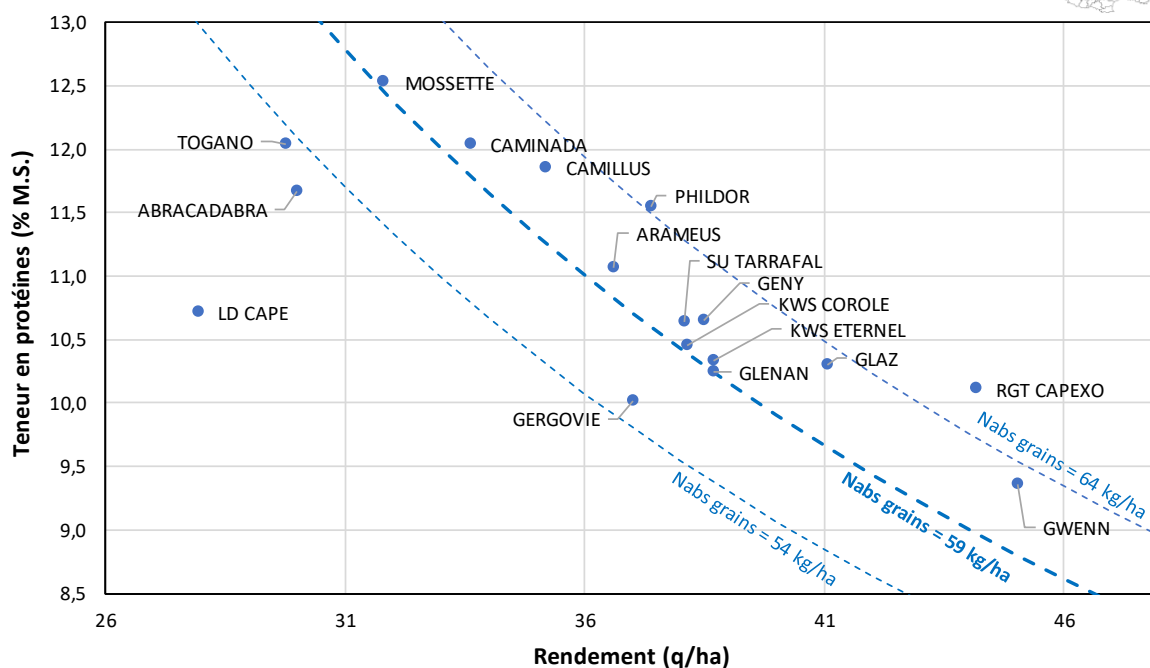
- 1 - Très hiver
- 2 - Hiver
- 3 - Hiver à ½ hiver
- 4 - ½ hiver
- 5 - ½ hiver à ½ alternatif
- 6 - ½ alternatif
- 7 - Alternatif
- 8 - Alternatif à printemps
- 9 - Printemps

Avis ANMF AB :

- VRM : Variété recommandée par la Meunerie
- VO : Variété en observation par la Meunerie
- BPMF : Blé pour la Meunerie Française

Expébio
Le réseau céréales bio

Relation Protéines/Rendement
19 essais BTH BIO - Région Grand NORD 2024



A retenir pour 2024 - 2025

Qualité meunière	1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	A essayer	En retrait
Améliorantes	MOSSETTE (alt)	ALESSIO WENDELIN	CAMINADA CAMILLUS BODELI	TOGANO
Compromis qualité- rendement	SU TARRAFAL GENY	CHRISTOPH LENNOX (alt) MONTALBANO	ARAMEUS PHILDOR GLAZ RGT CAPEXO	LD CAPER ^J KWS ETERNEL
Potentiel	GWENN	GLENAN		

L'intégralité du compte-rendu des essais céréales, biostimulants et colza de la chambre d'agriculture des Hauts-de-France est disponible ici :

<https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/ressources/documents/>

Pierre DURAND

2. Semence de ferme : penser au test germinatif et au traitement du grain !

Test de germination

La qualité des grains récoltés cette année est très hétérogène. Si vous souhaitez réaliser de la semence de ferme, soyez vigilants sur la qualité des lots de semences !

Dans l'optique de conserver de la semence de ferme, il est indispensable de réaliser des tests de germination sur les lots que vous souhaitez utiliser :

- Prélever 200 à 400 graines
- Déposer les graines dans du sable, ou sur du papier buvard, humides. Mettre au froid (4-5°C) pendant 72h, pour lever toute dormance résiduelle,
- Mettre à température ambiante (20°C) pendant une semaine,
- Compter les plantules normales (et non la totalité des grains germés).
- Le pourcentage de plantes germées normales au bout d'une semaine correspond au taux de faculté germinative (F.G.)

Analyse carie

Par ailleurs, l'analyse de vos lots de semences de blé, seigle et épeautre/engrain pour détecter la carie est fortement conseillée !

Pour rappel, cette maladie a un pouvoir de propagation très important (1% d'épis cariés en année N : près de 60% d'épis cariés en année N+1. *Source Arvalis*) et reste infectieuse dans les sols pendant 10 ans. Un même lot de semences présentant initialement un niveau faible de carie et multiplié sur une période de deux ou trois ans, devient rapidement problématique sans que vous ne vous en rendiez compte !

Pour les analyses, il faut prévoir un délai de 15 jours en moyenne pour obtenir les résultats.

Plusieurs adresses possibles :

- **Sur grains nus**, analyse possible au laboratoire du GEVES à partir d'un échantillon de 1000 grains ou 50 grammes dans une enveloppe Kraft (SNES – Station Nationale Expérimentation de Semences – rue Georges Morel – 49071 Beaucauzé Cedex - tél. 02 41 22 58 02).
- **Sur grains nus et épeautres**, le laboratoire BIOVA, réalise une analyse sur un échantillon de grains nus ou vêtus, un dénombrement du nombre de spores par gramme de semences. (BIOVA – Parc technologique du Canal – 3 rue Ariane – Bat. B – CS 82245 – 31522 Ramonville Saint-Agne Cedex – tél. 05 62 19 22 40). Envoyer un échantillon de 200 grammes/ lot à analyser.

Fredon Centre Val de Loire, réalise une analyse sur un échantillon de grains nus ou vêtus, un dénombrement du nombre de spores par gramme de semences. échantillons de 200 grammes (Fredon centre 13 avenue des droits de l'homme-45921 ORLEANS cedex 9-tel :02 38 42 13 96)

Les quantités de céréales à envoyer aux laboratoires étant très réduites, la qualité de l'échantillonnage est primordiale (constituer un échantillon moyen sur la base d'un nombre de prélèvements suffisant).

Attention, les laboratoires expriment un résultat en spores/gramme de grains. Une conversion est donc à faire tenant compte du PMG des semences.

Nb de spores /grain	Nb de spores /gramme	Que faire ?
0 à 5	0 à 100	TS* recommandé sauf si non détecté
5 à 30	100 à 600	TS* obligatoire
>à 30	>à 600	NE PAS UTILISER CE LOT

Tableau d'interprétation de l'analyse carie (Source CA Ile de France – Bioplane N°126)

Traitement de semences

Le traitement de semence est indispensable sur les semences de ferme pour les espèces sensibles à la carie. Pour ce faire, vous pouvez utiliser du vinaigre, CERALL® ou du COPSEED®.

L'utilisation du vinaigre comme traitement de semences de base en AB est largement répandue. Elle repose sur l'utilisation de **1L de vinaigre à 8% / quintal de semences + 1L d'eau**. Attention, le vinaigre est phytotoxique au-delà d'une certaine dose, veillez à respecter les dilutions ! Par exemple, pour 200 kg de dose de semis, vous devrez donc utiliser 2L de vinaigre à 8% + 2L d'eau. Vous pouvez réaliser le traitement au vinaigre jusqu'à un mois avant le semis.

Le CERALL® est une pseudomonas qui s'utilise à 10 mL/kg soit 1L/q. Le traitement étant une bactérie, il est à réaliser au plus près du semis.

Le COPSEED® est sulfate de cuivre tribasique, présente une efficacité plus régulière que CERALL et s'utilise à 0,1 L/q de semence. Le cuivre a également l'avantage d'offrir une légère protection contre les fusariums responsables des fontes de semis.

Point de vigilance : si c'est votre parcelle qui est infestée, alors le traitement de semence aura un effet très très limité. Privilégiez dans ce cas des espèces non sensibles telles que l'orge ou l'avoine.

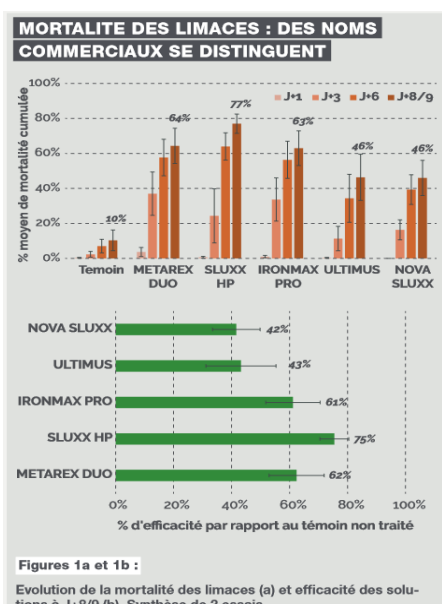
Mégane PERCHE-GUILLAUME

3. Attention limaces en prévision !

L'hiver dernier avait été particulièrement doux et pluvieux ce qui a favorisé les populations de limaces au cours de cette saison culturale. Cet été particulièrement arrosé a permis aux limaces de se développer et il est probable qu'elles soient de nouveau présentes dans les semis des cultures d'automne. D'ailleurs vous nous remonter déjà leurs présences et des dégâts conséquents dans les couverts végétaux obligeant des resemis ! Il faut donc craindre un impact important dès les semis de céréales et de colza cet automne.

Les moyens de luttés sont de 2 ordres : mécaniques et chimiques.

Les déchaumages d'automne sont donc les premiers moyens utilisés avec l'idée d'une lutte directe par destructions des adultes et remettre les œufs en surface pour qu'ils soient prédatés ou détruits par le sec. Ça, c'est la théorie ! Mais avec le retour des pluies et des sols humides ce moyen de lutte directe sera très limité. Il faudra donc probablement recourir à la lutte directe avec des produits à base de phosphate ferrique pour diminuer les populations dès cet automne.



Il en existe de nombreux autorisés en bio. Afin de faire un choix, une étude d'Arvalis a comparé divers produits commerciaux et effectué des mesures d'efficacité par rapport à la référence conventionnelle Métarex Duo (schéma ci-contre).

Efficacité de cinq molluscicides, en % de mortalité cumulés, au cours de l'essai (à gauche) et à J+8/9 (à droite) – Synthèse de 3 essais 2022/2023/2024

Deux spécialités commerciales bien connues en bio ressortent aussi efficaces que la référence. Il est important de rappeler que l'efficacité de ces solutions dépend également de la qualité de l'épandage et des conditions d'application. Le traitement doit être raisonné en fonction du niveau de risque lié à la parcelle, des conditions climatiques et de l'activité des limaces. Une surveillance régulière est donc nécessaire pour anticiper et intervenir au bon moment.

Spécialités commerciales	Seconds noms commerciaux	Concentration phosphate ferrique	Conseil firme		Nombre maximum d'applications	Délai entre deux applications (j)	Stade limite application	Forme	Mention d'avertissement et phrases risque (règlement CLP)	Coût RPD comprise
			kg/ha	Appâts/m ²						
FAUCON PRO		2,42%	3,5 à 7	21-42	4	/	/	ovotide	Sc	20-39
FENNEC High Tech		2,90 %	4 à 7	28-49	4	7	/	cylindrique	Sc	18-32
FERREX (1)	LIMAFER, TURBOPADS, TURBODISQUE, MOLLUSTOP NATURE, CONTRE LIMACES NATURE, LIMADISQUE NATURE	2,50 %	6	60-66	5	7	/	lentille	Sc	19-24
IRONCLAD		2,96 %	5 à 7	32-44	4	7	/	cylindrique	Sc	16-22
IRONCLAD EVO	FENOMENAL, FERRIER	2,90 %	5 à 7	32-44	4	7	/	cylindrique	Sc	19-27
IRONMAX MG (2)	MUSICA	2,42 %	3 à 7	33-77	4	/	/	cylindrique	Sc	19-45
IRONMAX PRO		2,42 %	3,5 à 7	21-42	4	/	/	cylindrique	Sc	19-38
LUCIO PRO		2,42 %	3,5 à 7	26-53	4	5	/	cylindrique	Sc	20-39
SEEDMIXX (2)		2,97 %	4	56	4	/	/	cylindrique	Sc	22
SLUGGO PRO	PIXKELA, NOVA SLUXX	4,16 %	4 à 5	34-43	4	5	BBCH17	cylindrique	Sc	25-31
SLUXX HP	BABOXX	2,97 %	5 à 7	43-60	4	/	/	cylindrique	Sc	24-33
SUNBO PRO		2,42 %	3,5 à 7	25-49	4	5	/	cylindrique	Sc	20-39
ULTIMUS		3,00 %	5 à 7	42-59	4	7	/	cylindrique	Sc	23-32
XENONMAX PRO		2,42 %	3,5 à 7	28-56	4	/	/	ovotide	Sc	20-39

Mise à jour mars 2024
(1) Stade d'application : dès le début de l'infestation, avant, pendant ou après le semis, en plein sur la parcelle traitée. Sur tournesol et maïs, application dans la raie de semis.
(2) Préconisé en application ou semis avec micro-granulés ou en mélange avec les semences.
CLP : classification, labelling, packaging
RPD : redevance pour pollution diffuse
Sc : sans classement

La qualité d'un anti-limaces ne dépend pas seulement de la substance active mais également de la tenue à la pluie, de l'absence de poussière, de la régularité de la taille, de l'attractivité et de l'appéance pour les limaces.
Un anti-limaces est un produit phytopharmaceutique dont l'application doit être gérée avec autant de soins qu'une application par pulvérisation. Lire attentivement les étiquettes et la documentation disponible auprès des distributeurs.
De nouveaux distributeurs centrifuges sont disponibles ; ils permettent de réaliser des applications plus précises (dose, répartition) et sont équipés d'un dispositif spécial pour une application en bordure de cours d'eau en toute sécurité. Produits généralement formulés avec des réquisits et/ou émulsifiants visant à limiter, entre autres, les risques de consommation par les animaux domestiques.

A noter : les appâts ne sont plus efficaces dès lors qu'il y a eu 30mm de pluie. Dans tous les cas, la persistance d'action du phosphate ferrique est de 3 semaines.

Tableau récapitulatif des spécialités commerciales anti-limaces. (Sources Terres Inovia)

Alain LECAT

4. Vu en plaine



La météo de ce printemps n'aura pas forcément permis aux pollinisateurs de faire leur travail. En témoigne cette photo de fleurs de sarrasin non fécondées, en train de moisir.

La météo des prochains jours s'annonce favorable à la récolte des sarrasins par fauchage-andainage. Profitez de ce créneau !

5. SAVE THE DATE : 4^{èmes} Rencontres Grandes cultures Bio

26 novembre 2024 - Ablaincourt-Pressoir (80)

RÉSILIENCE DES GRANDES CULTURES ET LÉGUMES DE PLEIN CHAMP BIOLOGIQUES

Programme de la journée

Performance économique et marchés

- Visibilité sur les marchés biologiques, quels outils mettre en place pour leurs régulations ?
- Calculer ses marges et prix de revient pour plus de valeur ajoutée

Rencontre agriculteurs/opérateurs

Colloque de restitution du programme **VivLéBio²**

- Gestion des vivaces en AB
- Fertilité des sols en légumes de plein champ

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations Avec le soutien financier de phytosanitaires (CA Oise – N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)